



**POLICE**  
RICHÉLIEU-SAINT-LAURENT

- AVIS PUBLIC -

## RÈGLEMENT NUMÉRO 51 – Règlement de régie interne

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière-adjointe de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, que ce Règlement numéro 51 a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent tenue le 28 février 2024 à 16:30 heures, au Centre Municipal Louis-Armand-Savaria, situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie.

Ce règlement numéro 51 a comme objet d'établir des règles de régie interne.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS QUE** ce règlement entre en vigueur à compter de la présente parution.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 51, au bureau de la soussignée situé au 1578, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie du lundi au vendredi de 8h00 heures à 16h15 heures ou encore en ligne au [www.police-rsl.qc.ca](http://www.police-rsl.qc.ca) sous la section « **Principaux règlements et politiques** ».

DONNÉ à Sainte-Julie, ce 29 février 2024.

(s) Marie-Claude Veilleux

MARIE-CLAUDE VEILLEUX  
Greffière-adjointe et responsable des archives